

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00229
Numéro SIREN : 775 577 018
Nom ou dénomination : CREDIT MUTUEL ARKEA

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2023 sous le numéro de dépôt 1689

COMITE DE GROUPE

Extrait du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 8 février 2023

Projet

Le Comité de Groupe s'est réuni le mercredi 8 février 2023 à 15 heures 30 sous la présidence de Véronique CROUZIER.

Étaient présents :

Mme Véronique CROUZIER, Directrice des Ressources Humaines Groupe

M. Cédric MALENGREAU, Directeur du Secrétariat Général et de la Communication Institutionnelle

M. Antoine DEVEAUX (Asisa) - Services centraux UES

M. Yohan GELISSE (Asisa) - Services centraux UES

M. François BODARD (CFDT) - Services centraux UES

M. Régis CAZAJOUS (CFDT) - Réseau CMSO

Mme Magali CORRE (CFDT) - Suravenir

M. Roland COUM (CFDT) - Suravenir

Mme Valérie GARNIER (CFDT) - Réseau CMB

Mme Patricia HUBERT (CFDT) - Nextalk

M. Dominique KERVEILLANT (CFDT) - Réseau CMB

M. Sébastien LAMY (CFDT) - Financo

M. Thomas LEMOINE (CFDT) - Suravenir Assurances

Mme Catherine PETITDEMANGE (CFDT) - Suravenir

Mme Sandrine RUBIO (CFDT) - Nextalk

Mme Caroline SCAEROU (CFDT) - Réseau CMB

M. Philippe BRIGAUD (SNB) - Réseau CMSO

M. Philippe DE OLIVEIRA (SNB) - Monext

M. Ali ABERKANE (UNSA) - Monext

M. Marc GARGADENNEC (UNSA) - Service centraux UES

M. Michel ROUILLARD (UNSA) - Réseau Réseau CMB

M. Christophe CLAUDE, représentant l'UNSA

M. Bruno MEUNIER, représentant le SNB

M. Denis ABADIE (SNB) - Réseau CMSO

M. Frédéric BEGUE (CFDT) - Arkea Banking Services

M. Cyril MARTIN (CFDT) - Réseau CMB

M. Adrien MAHE, représentant la CFDT

Étaient excusés :

Mme Anne Gaëlle ALLAIN (UNSA) - Réseau CMB

Mme Karine PAN PUIILLANDRE et M. Marc PARADIS (SCDA) - ASCD

M. Jean-Yves MAZE (CGT) - Services centraux UES

M. Laurent PRIZE (SNB) - Réseau CMB

Assistaient également à la réunion :

MM. Stéphane GAMIN et Gwen GUILLOU, DRH

(...)

2. Désignation des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa

Stéphane GAMIN rappelle que le Comité est appelé à désigner une femme et un homme en qualité de représentant les salariés au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Dans un premier temps, il soumet au vote la candidature de Marie VIGNAL-RENAULT.

Celle-ci est désignée par 18 voix et 4 abstentions.

Dans un second temps, il soumet au vote les candidatures de Jean-François GOURVENEK et Jean LE NIR. Au préalable, Christophe CLAUDE intervient pour signaler que, sur 6 sièges clés (2 au titre de représentants des salariés au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et 4 au sein du Comité de Groupe), 4 sont occupés par la CFDT et qu'il est légitime que l'un de ces sièges revienne à l'UNSA. Il invite les membres du Comité à voter pour Jean-François GOURVENEK.

Jean LE NIR est désigné après avoir recueilli 15 voix en sa faveur, Jean-François GOURVENEK ayant recueilli 5 voix, 1 votant s'étant abstenu.

Denis ABADIE indique que le SNB souhaite préciser qu'il a été surpris de la mise à l'ordre du jour de ce point 2. Peut-être a-t-il raté un courriel adressé par la Direction expliquant les nouvelles modalités de désignation ? Si le SNB - CFE CGC prend acte de la position des juges concernant l'organe de désignation des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'Administration de CMA, il demande ce qu'il en est :

- de l'article 3.7 de l'accord de droit syndical.

Stéphane GAMIN indique qu'il a transmis au SNB les références précises de la décision de la Cour de Cassation de novembre 2022 qui stipule que, même si les statuts de l'entreprises prévoient que le CSE ou le CSEC désigne les représentants des salariés au CA, c'est le comité de groupe, s'il existe, qui est seul compétent.

- de l'accord sur le comité de Groupe qui bien que référencé dans le GO ACCORD s'avère inaccessible donc impossible à lire ?

Stéphane GAMIN répond que ce problème relève probablement de la gestion des habilitations et qu'il a saisi le service compétent en vue d'y remédier.

- d'une éventuelle consultation du CSEC sur la modification des statuts de CMA et le mode de désignation des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'Administration de CMA ?

Cédric MALENGREAU lui répond que les statuts ont été modifiés en 2022 en vue d'attribuer la désignation au CSEC. Ils seront à nouveau modifiés en 2023 pour se conformer à la jurisprudence de la Cour de Cassation. Cyril MARTIN ajoute qu'il a pris conseil auprès d'un avocat qui a confirmé l'application de la jurisprudence.

L'ordre du jour étant épuisé, Véronique CROUZIER remercie les participants et clôture la séance à 16 heures 42.

La Secrétaire

A stylized signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Caroline SCAEROU

La Présidente

A stylized signature in black ink, featuring a large loop at the top and several sharp, angular strokes below.

Véronique CROUZIER